



MAIRIE
DE

CASTILLON DU GARD

Service : Secrétariat Général
Tél : 04.66.37.69.67
Réf : CM_28_09_2021

DOCUMENTS
N° 1 à 20

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 Novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le neuf novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CASTILLON-DU-GARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Muriel DHERBECOURT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DHERBECOURT ; J. VALLESPI ; B. PEYRO ; T. DEVILLE ; M. SAHNOUNI ; D. COLAS ; M. SORET ; V. BROOKE ; C. GOUMENT ; C. MACRON ; L. LOPEZ ; L. LUSTREMANT ; N. LAFFON

PROCURATIONS : N. ANDREOLI à J. VALLESPI ; M. KADIRI à C. MACRON ; C. ROUSSEL à M. DHERBECOURT ; C. NAVATEL à N. LAFFON

ABSENTS EXCUSES : N. ANDREOLI ; M. HIVERNAUD ; M. KADIRI ; C. ROUSSEL ; G. VILAR ; C. NAVATEL

Nombre de votants : 17

Madame le Maire ouvre la séance à 18h35

SECRETAIRE DE SEANCE :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : BROOKE Virginie

Vote pour : Adopté à l'unanimité

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL : séance du 28 Septmebre 2021

Vote pour : Adopté à l'unanimité

II- DEMANDE DE RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

Point n°11 : Proposition assurance communale

Vote pour : Adopté à l'unanimité

III- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- Vu l'article L2122-21 du CGCT
- Vu les délégations accordées à Madame le Maire par délibération du conseil municipal n°14_2020 en date du 27 mai 2020.
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation ;

Objet	Tiers	Montant TTC	Date engagement	Nature pièce
Panneaux signalétique	Signaux Girod	691.62	04/10/2021	Devis
Remplacement caméras 4 + antenne	Engie	1 998.00	25/10/2021	Devis
Guirlande Noël + disque stationnement	SEDI	516.05	25/10/2021	Devis
Pompe forage	Concept irrigation	7 374.00	29/10/2021	Devis
Branchement assainissement	Saur	5 408.53	02/11/2021	Devis
Véhicule Partner	Peugeot	27 619.60	05/11/2021	Devis
Eclairage Autel Eglise	CLM ELEC SERVICES	978.96	05/11/2021	Devis

IV- III- DELIBERATIONS :

1	REALISATION D'UN EMPRUNT – BUDGET COMMUNAL	D87_2021
---	--	----------

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif de la commune,

Considérant que par sa délibération n°08/2020 du 27 février 2020 le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la construction d'un groupe scolaire et d'une salle polyvalente,

Considérant que le projet s'inscrit dans une démarche éco-responsable,

Considérant que la RT 2012 est en énergie négative.

Considérant que ce projet vient d'obtenir le label « Bâtiments Durable Occitanie Or » en date du 21 octobre 2021.

Considérant que selon les critères sus désignés il peut être fait appel entre autres à la Banque des Territoires à des conditions avantageuses pour la collectivité.

Considérant le plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL (HORS TAXES)

Coût prévisionnel du projet global (H.T)	5 184 972 €
Subventions sollicitées	2 900 798 €
Etat :	1 800 000 €
Département :	500 798 €
Région - ADEME:	600 000 €
Autofinancement, emprunt communal	2 284 174 €

Considérant qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 2 500 000 euros TTC.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Il est proposé au conseil :

- D'adopter le plan de financement ci-dessus nécessaire à l'équilibre de l'opération.
- D'autoriser Madame le maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 2 500 000 euros.
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt.

Vote pour : 15

Abstention : 2 (N. LAFFON ; proc. C. NAVATEL)

2	ATTRIBUTION DE CARTE CADEAU AU PERSONNEL COMMUNAL	D88_2021
----------	--	-----------------

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 88-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant la nécessité de prendre une délibération afin de pouvoir régler la facture au prestataire.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'instaurer l'attribution d'une carte cadeau au personnel communal d'une valeur de 100 euros par agent et par an au titre de l'évènement « Noël des Agents »,

Madame le Maire précise que cette carte « Fédébon » est orientée vers le circuit court afin de favoriser l'économie locale.

Elle précise que les personnels qui bénéficieront de ces cartes cadeaux sont les agents titulaires, stagiaires, les contrats de droit public et de droit privé, elle précise également que les agents en congé longue maladie ou maladie longue durée, ainsi que les agents en Congé Parental en bénéficieront,

Il est proposé au conseil municipal de :

- Approuver l'attribution d'une carte cadeau de 100 euros au personnel communal.
- Prévoir les crédits nécessaires au budget « fêtes et cérémonie ».
- Autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette fin.

Vote pour : Adopté à l'unanimité

3	CONVENTION POUR LE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES EAUX USEES DES COMMUNES DE CASTILLON ET VERS PONT DU GARD	D89_2021
----------	---	-----------------

Madame le Maire explique que la convention a pour objet d'organiser et de définir les conditions techniques et financières du transport et du traitement vers et sur la nouvelle station d'épuration du SIE de REMOULINS des eaux usées produites par les abonnés assainissement des Communes de CASTILLON DU GARD et de VERS PONT DU GARD ;

Elle précise que cette convention est conclue pour une durée de 30 ans à compter de son entrée en vigueur. Cette durée pourra être modifiée par avenant en fonction des décisions prises d'un commun accord entre les collectivités signataires et se renouvelle par tacite reconduction par périodes de 6 ans, à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties six (6) mois avant l'expiration de la période en cours.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Approuver la convention pour le transport et traitement des eaux usées vers et sur la nouvelle station d'épuration du SI des Eaux des communes de Castillon du Gard et de Vers Pont du Gard,
- Autoriser Madame le Maire à la signer ainsi que tous documents annexes et/ou à venir s'y afférent.

Vote pour : Adopté à l'unanimité

4	ATTRIBUTION DE MARCHE POUR LA REMISE EN ETAT DES CHEMINS COMMUNAUX	D90_2021
----------	---	-----------------

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la procédure d'appel d'offre lancée le 26 juillet 2021 pour le marché à bons de commande pour la Remise en état des chemin communaux.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le vendredi 08 octobre 2021 pour l'analyse des offres a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50% pour le prix des prestations et 50% pour la valeur technique des prestations), comme étant l'offre la plus avantageuse, celle de l'entreprise : ROBERT Travaux Publics.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Valider l'offre de l'entreprise ROBERT Travaux Publics,
- Autoriser Madame le maire à signer tous les documents nécessaires au marché public avec l'entreprise : ROBERT TRAVAUX PUBLICS.

Vote pour : Adopté à l'unanimité

5	DEPOT DOSSIER LOI SUR L'EAU	D91_2021
----------	------------------------------------	-----------------

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 221-29,
Vu l'article L214-3 du code de l'environnement,

Madame le Maire explique que dans le cadre du projet de construction du futur groupe scolaire sur la commune, il est nécessaire de déposer un dossier Loi sur l'eau.

En effet, compte tenu de la nature et de la consistance des travaux envisagés, le projet est susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement. Le dossier relatif à la Loi sur l'Eau permet d'apprécier la nature de ces incidences et les mesures mises en œuvre dans le cadre

de la réalisation du projet, pour maintenir le bon état des eaux du milieu naturel existant. Le dossier précise notamment :

- La nature, la consistance et le volume des travaux,
- L'analyse de l'état initial de l'environnement,
- Les incidences directes et indirectes de l'opération en phase chantier et en phase d'exploitation,
- Les mesures d'accompagnement préconisées en phase chantier,
- Les moyens de surveillance et d'intervention prévus

Il est proposé au conseil de :

- Valider le projet au titre du code de l'environnement de Loi sur l'eau,
- Autoriser Madame le Maire à déposer un dossier réglementaire au titre du code de l'environnement de Loi sur l'eau et à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Vote pour : Adopté à l'unanimité

6	DELAISSE DE ROUTE – CHEMIN DES OLIVIERS	D92_2021
---	---	----------

Madame le Maire fait part au conseil municipal de son rendez-vous avec Monsieur et Madame MATZNER et explique qu'une partie de leur propriété située chemin des oliviers, cadastrée C448, représentant environ 28m² au-delà (de la haie et du mur de clôture), correspond à un délaissé de route. Elle précise que la route a empiété sur leur propriété et qu'un poteau électrique a été installé.

Elle rappelle que ce rendez-vous fait suite à une proposition d'échange en 2019 (délibération 50_2019 du 30 septembre 2019) avec une parcelle appartenant au domaine privé de la commune, pour lequel il n'est pas judicieux de donner suite et propose compte tenu de l'ancienneté de l'affaire une indemnisation à 50 euros/m².

Il est proposé au conseil de :

- Indemniser le délaissé d'environ 28 m² au prix de 50 euros le m².
- Prendre en charge tous les frais nécessaires à ces acquisitions.
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote pour : Adopté à l'unanimité

7	VENTE PARCELLES C3292 et C3295 — CHEMIN DES OLIVIERS	D93_2021
---	--	----------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°21/2021 du 09 mars 2021 portant vente d'un terrain appartenant au domaine privé de la commune situé chemin des oliviers cadastré C3291, C3297, C3293 d'une superficie de 596m² au prix de 160 euros le m² soit 95360

Considérant que Madame le Maire explique qu'il convient de rajouter la parcelle cadastrée C3292 d'une superficie de 28 m².

Considérant que Madame le Maire explique qu'il convient de rajouter la parcelle cadastrée C3295 d'une superficie de 6 m².

Madame le Maire explique que l'ajout de ces parcelles optimisent la configuration du terrain ;
Considérant que dans le tiers inférieur il existe une servitude tréfoncière passage de l'assainissement du voisin.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Donner son accord pour le rajout des parcelles cadastrées C3292 C3295 d'une superficie de 34 m2,
- Fixer le prix de vente à 160 euros le m2,
- Dire que les frais seront à la charge de l'acquéreur,
- Autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote pour : Adopté à l'unanimité

8	RESERVATION TERRAINS — LOTISSEMENT « CLOS DES CISTES » COMMUNAL	D94_2021
----------	--	-----------------

Madame le Maire fait part à l'assemblée des différentes visites sur le lotissement « Clos des Cistes » communal.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, de la réservation du lot B sur le lotissement « Clos des Cistes » communal d'une superficie de 833 m2 au prix de 160 euros le m2 et de la réservation du lot D d'une superficie de 552 m2 au prix de 160 euros le m2.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Valider la candidature de Monsieur et Madame SILO pour le lot B
- Valider la candidature de Madame LOUCHE et Monsieur FARGIER pour le lot D
- Autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre la procédure de vente de ces terrains

Vote pour : Adopté à l'unanimité

9	RESERVATION TERRAIN — LOTISSEMENT DE FONTGRASSE	D95_2021
----------	--	-----------------

Madame le Maire fait part à l'assemblée des différentes visites sur le lotissement de « Fontgrasse ».

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, de la réservation du lot n°3 d'une superficie de 600 m2.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Valider la candidature de Monsieur Brousse et Mademoiselle ANSELIN pour le lot 3 pour un montant de 135 000 euros.
- Autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre la procédure de vente de ces terrains

Vote pour : Adopté à l'unanimité

10	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE ECO CO2 RELATIVE AU PROGRAMME MOBY (ECOMOBILITE SCOLAIRE)	D96_2021
-----------	--	-----------------

Madame le Maire explique que dans le cadre des politiques municipales pour l'aménagement durable, l'écomobilité scolaire s'inscrit comme un axe fort du développement de la commune.

Madame le Maire rappelle les caractéristiques du programme MOBY de sensibilisation à l'écomobilité scolaire et à la mise en place de Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires (PDES), porté par la société EcoCO2.

La démarche consiste :

- En la réalisation d'un diagnostic « mobilité » sur les habitudes et usages au travers d'un questionnaire personnalisé qui prendra en compte le contexte et anticipera les changements de pratiques dans le cadre du nouvel établissement.

Cette enquête permettra de décliner un plan d'action axé sur des actions de communication et de culture à l'écomobilité pour anticiper et accompagner le changement de pratique, en discussion avec le Comité Moby comme le projet le prévoit.

- En la réalisation Le diagnostic « accessibilité » mené sur l'établissement à venir uniquement, selon l'avancée des travaux et sur plan, pour préconiser des actions d'aménagement/infrastructure sur ce nouvel établissement seulement.

A l'issue du diagnostic, des actions seront proposées : sensibilisation des élèves auprès des classes élémentaires, un événement de lancement sera organisé pour relancer la dynamique ainsi qu'une réunion du Comité Moby pour préconiser un plan d'action pérenne nourri des éléments et enseignements collectés les deux années précédentes.

Le coût du programme est de 32 750 euros HT financé majoritairement par les énergéticiens dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie le reste à charge pour la commune est de 7 560 euros HT.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Valider la signature d'une convention pour l'écomobilité scolaire avec EcoCO2
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette décision.

Vote pour : Adopté à l'unanimité

11	PROPOSITION ASSURANCE COMMUNALE	D97_2021
----	--	----------

Madame le maire explique que l'assureur Axa propose à la commune une convention par laquelle Axa proposera des tarifs préférentiels aux habitants de la commune pour leur mutuelle complémentaire santé et Dépendance. La mairie doit mettre une salle à disposition de l'assureur pour recevoir les clients éventuellement intéressés et communiquera via les différents réseaux de communication.

La commune de Castillon du Gard souhaite donner à ses habitants la possibilité de souscrire une complémentaire santé et Dépendance à des conditions et des tarifs préférentiels, et ce sans ajouter de charge financière à la commune. La commune désire regrouper ses administrés, qui n'auraient pas de mutuelle ou qui ne seraient pas satisfaits de leur couverture actuelle, afin de mutualiser le risque et faire baisser les coûts. AXA propose un accord de mise en place d'une assurance santé communale liant la commune et l'assurance santé. Cet accord stipule que les habitants de Castillon du Gard bénéficient d'une offre de santé négociée qu'ils peuvent souscrire de manière individuelle. La mise en place de cette Santé communale ne peut engager la responsabilité des signataires du dit accord.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le maire à procéder à la signature de cet accord. Madame le Maire invite le Conseil municipal à autoriser cette démarche pour tous les assureurs qui en feraient la demande à compter du 1^{er} novembre pour une durée de 12 mois.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Autoriser cette forme de partenariat avec tout assureur qui solliciterait la mairie,
- Accepter la proposition d'accord de mise en place d'une assurance santé communale liant la commune et l'assurance santé AXA
- Mandater Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette affaire.

- Préciser qu'AXA doit s'engager à ne faire aucune opération de démarchage commercial, et qu'aucune donnée ne sera fournie par la Commune à AXA. »

Vote pour : Adopté à l'unanimité

V- POINTS DIVERS :

- 1) Violences femmes – CISPDP,
- 2) Encombrants SICTOMU,
- 3) Acquisition voiture– 1er prix transition énergétique,
- 4) Réunion publique – circulation – 17 novembre 2021,
- 5) Téléthon, marche de Noël des commerçants les 11 et 12 décembre 2021.

Madame le Maire clôt les débats, remercie l'ensemble du Conseil Municipal et lève la séance à 20h00.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie.

Muriel DHERBECOURT,
Maire

